

## Compte-rendu du Conseil Municipal

du 20 juin 2022 – 20 heures, à la salle du Conseil Municipal

**Présents :** Mesdames Virginie DELAHAYE, Nathalie GASC, Alison PETIT, Séverine QUENNESSEN, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Emmanuel BEAUVOIS, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Nicolas DUCHEMIN, Jean LEFEVRE, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

### **Pouvoirs :**

Pouvoir de Madame Camille NORMAND à Madame Alison PETIT

Pouvoir de Madame Corinne SERRE à Monsieur Patrick BONDEUX

Pouvoir de Madame Nadia SOLLOGOUB à Monsieur Thierry ARLETTAZ

**Secrétaire de séance :** Madame Alison PETIT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Il informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance.

Il donne lecture des remerciements de l'Association des Gabariers et de l'Amicale des pompiers de Cosne pour les subventions accordées par la municipalité cette année.

### **Questions à l'ordre du jour**

#### **1- SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS – BUDGET COMMUNE**

La municipalité a le projet de réaliser des travaux importants de réhabilitation de l'école élémentaire. Une assistance à la maîtrise d'ouvrage a été choisie dans le cadre de ce dossier. Elle a évalué le projet à 2.000.000 € H.T, soit 2.400.000 € TTC.

La consultation pour les travaux s'est achevée le 10 juin dernier et les offres sont en cours d'analyse.

Afin de financer ce projet et ne pas grever le budget communal des possibilités d'autres investissements futurs, la question du recours à l'emprunt s'est rapidement posée.

La commission Finances a reçu plusieurs banques, avec autant de propositions de financement. Ces offres ont été étudiées, précisées. Il s'avère qu'une offre a particulièrement retenu l'attention de la commission. Elle a été présentée à l'ensemble des membres du Conseil. Elle comprend deux prêts : un prêt relais et un prêt à long terme à taux fixe.

Sans dévoiler ici les taux, ni l'identité de la banque qui a réalisé cette offre (elles seront indiquées dans la délibération qui sera publiée), les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

- Un crédit relais d'une durée de 3 ans, destiné à financer les subventions à percevoir pour l'opération, ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.), pour un montant total de 1.128.080,00 €, réparti comme suit :
  - 800.000,00 € de subventions,
  - 328.080,00 € de F.C.T.V.A.
- Un taux d'intérêt fixe.
- Un déblocage des fonds devra intervenir par fraction ou en totalité dans les six mois suivant la signature du contrat de prêt.
- Le remboursement sera réalisé par affectation des subventions et du F.C.T.V.A.
- Les intérêts seront arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit.
- Le remboursement anticipé du prêt est autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité.
  
- Un prêt à long terme, à taux fixe, sur 19 ans, destiné à financer le « reste à charge » de la commune, évalué à 1.271.920,00€.
- Un taux fixe annuel.
- Un déblocage des fonds devra intervenir par fraction ou en totalité dans les six mois suivant la signature du contrat de prêt et en totalité dans le délai de 18 mois après le premier déblocage de fonds.
- Le remboursement sera réalisé par échéances constantes en capital et intérêts.
- Le remboursement anticipé du prêt est possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du capital remboursé par anticipation.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le recours à un emprunt pour le financement des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire, de statuer sur l'offre de prêt présentée par la banque et étudiée par la commission Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 Abstention et 14 voix Pour, valide le recours à l'emprunt pour ce projet, ainsi que l'offre proposée.

Monsieur le Maire donne quelques informations générales :

La Caravane du Sport sera présente sur Neuvy le 27 juillet prochain, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h, à la salle polyvalente. Elle proposera gratuitement dix activités sportives à destination des 3-18 ans.

Ce jeudi 23 juin à 18h, la société AGES ET VIE organise une réunion publique à la salle des fêtes afin de présenter sa maison pour personnes âgées dépendantes.

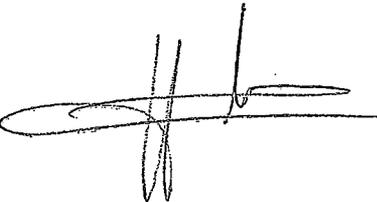
Enfin, le Projet Educatif Territorial, voté en début d'année a reçu l'avis favorable de Madame l'Inspectrice d'académie et Directrice académique.

Pas d'autres questions.

La date du prochain Conseil est fixée au lundi 18 juillet.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h35.

Le secrétaire de séance,  
Alison PETIT



Le Maire,  
Patrick BONDEUX

